

A.C.E.

Société par Actions Simplifiée au capital de 21 000 euros
Siège Social : 159 rue du Docteur Bauer, Bâtiment Energy 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
833 747 561 R.C.S BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

Le 13 janvier 2025 à 10 heures

Les associés de la société A.C.E., société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 159 rue du Docteur Bauer, Bâtiment Energy 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par GAD CONSULTING, Président de la Société, représentée par son représentant légal.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé, présent ou représenté, entrant en séance.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président de séance, les associés présents ou représentés possèdent 21 000 actions sur les 21 000 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

La Présidente GAD CONSULTING représentée par son représentant légal est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

La Directrice générale ABM INVEST représentée par son représentant légal est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport du président sur les résolutions proposées.

Le Président de séance déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Directeur général
- Nomination des nouveau Directeurs généraux
- Questions diverses

- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance donne lecture du rapport sur les résolutions proposées.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de la **société ABM INVEST, dont le siège social se situe au 57 rue du Président Wilson 92300 Levallois-Perret**, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro Siren 882 587 959 représentée par Monsieur Arthur MOATTI, de ses fonctions de Directeur général, prenant effet ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : NOMINATION DES NOUVEAU DIRECTEURS GENERAUX

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de Directeurs généraux de la Société, en remplacement de la SAS ABM INVEST, démissionnaire. :

- **la SASU AM CONSEILS, dont le siège social se situe au 57 Rue du Président Wilson 92300 Levallois-Perret**, au capital de 1 000€, immatriculée au RCS de Nanterre 939 344 420, représentée par Monsieur Arthur MOATTI.

- **la SASU BERECHIT, dont le siège social se situe au 5 Rue Collange 92300 Levallois-Perret**, au capital de 100€, immatriculée au RCS de Nanterre 939 395 372, représentée par Monsieur Benjamin MOATTI.

La SASU AM CONSEILS et la SASU BERECHIT déclarent accepter les fonctions de Directeur généraux de la Société et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés, une feuille de présence ayant par ailleurs été signée par les votants.

Yvan CHEKROUN

✓ Certified by  yousign

Le Président de séance

Arthur MOATTI

✓ Certified by  yousign

G.H.A INVEST

Yoan CHEKROUN

✓ Certified by  yousign

NETA INVEST

Benjamin MOATTI

✓ Certified by  yousign

MB PARTNERS